

*des Princes &c. Sept. 1762. 173*

l'assaut. Le Gouverneur fut de-là obligé de passer à la capitulation que voici.

*Nous Officiers & Commandant du Fort & de la Ville de Saint-Jean en Terre-Neuve, sur la sommation que Mr. le Comte d'Haussonville, Colonel du Régiment de la Marine & commandant les troupes Françoises, nous a faite de nous rendre prisonniers pour toute la guerre, y compris tant les Soldats faisant la garnison du Fort que les habitans qui ont pris les armes, ainsi que l'Equipage de la Frégate la Comtesse de Gramont qui se trouvoit dans le Port & les Officiers de la Marine Angloise qui la commandent : Nous nous engagerons tous à ne pas servir avant l'échange contre pareil nombre d'Officiers & de Soldats du Roi de France, prisonniers pour toute la guerre. Nous nous soumettons de signer la présente Capitulation, après y avoir expliqué le nombre d'Officiers avec leurs grades, & des Soldats, Canonniers, Matelots & habitans qui se trouvoient faire le service de Soldats pour la défense du Fort & de la Ville ; & après avoir pareillement dressé un état détaillé de tous les Bâtimens propres à la navigation qui sont dans ce Port, ainsi que de tous les effets & munitions de guerre, & en général des magasins appartenans au Roi de la Grande-Bretagne ; après quoi nous avons signé tous conjointement & fait un double en Anglois.*

*Du Fort St. Jean le 27. Juin 1762.*

Après la reddition du Fort, des magasins & de la Garnison, qui a été faite prisonniere de guerre jusqu'à la paix, les Vaisseaux François entrèrent dans le Port, ayant brisé la chaîne qui en fermoit l'entrée. Ils y ont trouvé la Frégate la Comtesse de Gramont, ci-devant Armateur de Baïonne, que son Equipage avoit fait échouer.